



Projet d'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal par une approche multi-sectorielle NEXUS (Eau, Energie, Alimentation et Environnement)

Fiche d'identification de l'action

Document préparé par

M. Djibril SALL, Consultant International

Ingénieur Génie Rural

Spécialiste en Gestion des Bassins Fluviaux Transfrontaliers

Email : djibrilsall1@yahoo.fr

Sommaire

- Rappel du contexte
- **1** - Présentation général de la Fiche 6 et de la Fiche d'Identification
- **2**- Méthodologie suivie pour l'identification
- **3** - Activités identifiées, régions prioritaires, parties prenantes identifiées pour chacune des activités et régions

Rappel du contexte

- OMVS: Gestion du [bassin versant](#) du [fleuve Sénégal](#)
- Date de création: 11 mars 1972
- Quatre Etats Membres : Guinée, Mali, Mauritanie, Mali, Sénégal
- Superficie: plus 300 000 km²
- Situation: partie occidentale de l'Afrique entre les latitudes 10° 30 et 17° 30 Nord et les longitudes 7°30 et 16° 30 Ouest
- Population dans les régions du bassin estimée à 13.192.440 habitants en 2019 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,64%
- Organisation Institutionnelle: CGEG, CM, HC et quatre Sociétés (SOGED, SOGEM, SOGENAV, SOGEOH)

Objectifs généraux visés par l'OMVS:

- Autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin et de la sous-région;
- Sécurisation et l'amélioration des revenus des populations ;
- Préservation de l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans le bassin ;
- Réduction de la vulnérabilité des économies des Etats-Membres de l'Organisation face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes ;
- Accélération du développement économique des États-membres.

- Depuis 1998, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) avait instruit le Conseil des Ministres de formuler un Programme régional de développement hydro agricole axé sur les priorités nationales. Ce programme appelé **Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées** dans le bassin du fleuve Sénégal (**PARACI**) a été élaboré en 2003 et révisé en 2010.
- Suite aux dispositions de la résolution N°0032/ER/XVème CCEG/NKT/2013, une nouvelle réactualisation du PARACI a été réalisée et validée par les Etats membres en 2017, avec des fiches de projets régionaux et nationaux.

- Le document de référence pour l'agriculture irriguée à l'OMVS est le PARACI un potentiel de **408.900 ha** (240.000 ha au Sénégal, 130.000 ha en Mauritanie, 19.600 ha en Guinée et 19.300 ha au Mali).
- Les périmètres aménagés couvrent environ 212.937 ha, dont seulement 60% sont effectivement mis en valeur. (**Source**: Rapport régional PARACI-décembre 2017, OMVS).

***NB:** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve (SDAGE), en cours de révision horizon 2050, est, depuis 2011, le cadre de référence en matière de planification du développement du bassin du fleuve Sénégal.

- Le coût total du plan d'action régional de 2017 (projets régionaux et nationaux), à l'horizon 2025, est estimé, à environ 840 780 000 \$US.
- Ainsi, pour appuyer les Etats membres dans le cadre de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques, le Haut-Commissariat a entamé, depuis 2018, des démarches pour le financement des projets du PARACI par une mobilisation des partenaires.

- C'est dans ce cadre que le Haut-Commissariat de l'OMVS, a sollicité, et obtenu de la Commission Européenne que son Centre Commun de Recherche (CCR), gestionnaire du projet WEFÉ-SENEGAL, puisse appuyer l'élaboration de la phase d'identification d'un projet d'intervention autour de la Fiche 6 du PARACI relatif à **l'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal par une approche multi-sectorielle NEXUS (Eau, Energie, Alimentation et Environnement)**.
- Un consultant a été recruté en ce sens dont mission se décline en deux phases:

- La première phase consiste à revoir la Fiche 6 en tenant compte de l'approche NEXUS ; Cette révision est réalisée en tenant compte des aspects du Nexus identifiés dans certaines fiches du PARACI;
- Et la deuxième phase est une étude qui va permettre de faire la pré-identification des activités de terrain, des risques et hypothèses potentielles ; l'identification et la consultation des partenaires potentiels qui participeront par la suite dans les dialogues NEXUS autour de la fiche 6 ; l'identification et description des zones d'intervention potentielles ainsi que les échelles d'intervention; une proposition d'un budget approximatif et du calendrier indicatif de l'action.

1 - Présentation générale de la Fiche 6 et de la Fiche d'Identification

FICHE DE PROJET N°6 REVUE

Objectif général	Améliorer la productivité agricole par une approche multi-sectorielle NEXUS Eau, Energie, Alimentation et Environnement et contribuer à la sécurité alimentaire dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	<p>OS 1: Renforcer le programme de multiplication de semences certifiées (vivrières);</p> <p>OS 2: Réhabiliter les zones de culture de riz et des légumes, fournir les intrants nécessaires (outils, semences,..) à la mise en culture, assurer l’approvisionnement énergétique et favoriser des alternatives non-fossiles (sites pilotes);</p> <p>OS 3: Réhabiliter et /ou construire des infrastructures de stockage des intrants agricoles afin de préserver la qualité de ces facteurs de production à travers leur bonne conservation et leur gestion efficace;</p> <p>OS 4: Promouvoir un système adéquat de vulgarisation agricole, de bonnes pratiques en matière d’enrichissement des sols et d’agroforesterie et soutenir le développement de la petite irrigation dans des sites pilotes avec l’utilisation de l’énergie non fossile (solaire, bioénergie, biogaz, autres) ;</p> <p>OS 5: Renforcer les capacités techniques des acteurs et appuyer la bonne gestion, y compris financière, des exploitations.</p>
Description du Projet	<p>Composante 1: Renforcement du programme de multiplication de semences vivrières et autres intrants agricoles;</p> <p>Composante 2: Réhabilitation et aménagement des zones de culture de riz et de maraichage;</p> <p>Composante 3: Réhabilitation et/ou Construction d'infrastructures de stockage des intrants agricoles et meilleure gestion des intrants de la production à l’utilisation ;</p> <p>Composante 4 : Mise en place de projets pilotes sur la petite irrigation combinant un usage efficace des ressources de l’eau, des sols et d’énergies alternatives ;</p> <p>Composante 5: Renforcement des capacités techniques des acteurs (plateforme multi-acteurs) et appui à l’appropriation et au développement des bonnes pratiques pour la pérennité des exploitations;</p> <p>Composante 6 : Gestion du Projet.</p> <p>A terme ce projet va réduire la pauvreté en milieu rural et améliorer la sécurité alimentaire à travers la compétitivité des cultures irriguées (grâce à une meilleure efficacité des ressources, eau, énergie et environnementales) et le développement durable dans le bassin du fleuve Sénégal.</p>

Résultats attendus	<p>Résultat 1: L'accès aux intrants agricoles est amélioré;</p> <p>Résultat 2: Le système de production agricole est intensifié;</p> <p>Résultat 3: Des infrastructures de stockage sont construites et/ou réhabilitées, et l'utilisation des intrants est améliorée ;</p> <p>Résultat 4: Le système de production à travers la vulgarisation de l'agriculture de conservation est promu;</p> <p>Résultat 5 : La qualification des acteurs est améliorée par la mise en œuvre de la petite irrigation via des technologies efficaces, rentables et optimisées ;</p> <p>Résultat 6: L'accès à l'énergie non fossile (solaire, bioénergie, biogaz, autres) est promu ;</p> <p>Résultat 7 : De bonnes pratiques en matière d'enrichissement des sols et d'agroforesterie sont améliorées ;</p> <p>Résultat 8 : Les agriculteurs sont sensibilisés et formés aux méthodes de travail durable des sols (mécanisation, drainage, gestion de la fertilité) et accompagnés dans le développement (incluant le financement) de ces pratiques ;</p> <p>Résultat 9 : Les acteurs sont formés dans la préservation active des ressources naturelles ;</p> <p>Résultat 10 : Des emplois pour les jeunes, les populations plus vulnérables et les femmes dans le domaine agricole sont créés et promus;</p> <p>Résultat 11 : L'émigration clandestine est réduite ;</p> <p>Résultat 12 : La rentabilité des exploitations familiales a augmenté ;</p> <p>Résultat 13 : La pauvreté des communautés rurales est réduite ;</p> <p>Résultat 14: Les capacités techniques et de gestion de la plateforme multi-acteurs NEXUS sont renforcées.</p>
Financement/Coût prévisionnel *	40 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet régional va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

(*) Budget prévisionnel en attendant la fiche d'identification et l'étude de faisabilité

Fiche d'Identification

Dans l'espace OMVS, l'agriculture irriguée a toujours été perçue comme ***le socle sur lequel repose le développement socioéconomique des pays membres.***

Le développement de l'agriculture irriguée devra donc se faire par :

- l'augmentation de la productivité et la production par la préservation du capital naturel (grâce à une intensification respectueuse de l'environnement) ;
- la mise en place en quantité et en qualité de semences et intrants agricoles ;
- la gestion rationnelle et économe de la ressource en eau, l'augmentation des superficies irriguées adossées aux énergies renouvelables, etc.

- Vue l'interdépendance entre les différents usages et acteurs (usagers et autres acteurs institutionnels, etc.) dans le bassin du fleuve Sénégal, il est important aujourd'hui, de créer un cadre de dialogue et de concertation autour de l'approche multi-sectorielle NEXUS (Eau-Agriculture-Energie-Environnement).
- L'approche NEXUS va renforcer d'une part, l'OMVS comme Organisme de Bassin transfrontalier dans son rôle de coordination, de gestion des ressources en eau et de développement de la coopération entre les Etats membres ; d'autre part, les capacités des acteurs stratégiques et d'actions des structures devant intervenir dans la régulation des usages aux niveaux transfrontalier et national.

Justification

- L'agriculture et en particulier les cultures irriguées (volet agricole l'aménagement hydroagricole de 375.000 hectares/an et une intensité culturale de 1,6) sont un des volets importants du programme de développement régional de l'OMVS qui comprend outre la production hydroélectrique, la navigation sur le fleuve Sénégal de Saint-Louis à Ambidédi.
- Au regard de la situation économique et sociale que traversent les Etats Membres de l'OMVS, la fiche 6 répond aux préoccupations de l'heure quant à sa pertinence et son urgence.

- En effet, elle invite à booster la productivité agricole et par sa transversalité, elle touche toutes les chaînes de valeur agricoles.
- La grande dépendance des Etats en produits maraîchers et en riz importés de l'extérieur mérite que le projet de la fiche 6 soit réalisé dans les meilleurs délais au bénéfice des populations, d'autant que le bassin s'y prête disposant de terres fertiles et des ressources en eau suffisantes.
- Il aura un impact certain pour la fixation des jeunes dans leurs terroirs en leur procurant du travail, leur évitant ainsi, l'émigration.

Objectifs (général et spécifiques) de l'action

- Objectif Général : Améliorer la productivité agricole par une approche multi-sectorielle NEXUS (Eau, Alimentation, Energie et Environnement) et contribuer à la sécurité alimentaire dans le bassin du fleuve Sénégal.

Objectifs Spécifiques (OS) :

- **OS 1:** Renforcer le programme de multiplication et de gestion des semences certifiées (vivrières) et des autres intrants agricoles;
- **OS 2:** Réhabiliter les zones de culture de riz et des produits maraîchers, fournir les intrants nécessaires (outils, semences,..) à la mise en culture, assurer l'approvisionnement énergétique et favoriser des alternatives non-fossiles dans les sites d'intervention prioritaires;

- **OS 3:** Réhabiliter et /ou construire des infrastructures de stockage des intrants agricoles afin de préserver la qualité de ces facteurs de production à travers leur bonne conservation et leur gestion efficace;
- **OS 4:** Promouvoir un système adéquat de vulgarisation agricole, de bonnes pratiques en matière d'enrichissement des sols et d'agroforesterie et soutenir le développement de la petite irrigation dans des sites d'intervention avec l'utilisation de l'énergie non fossile (solaire, bioénergie, biogaz, autres) ;
- **OS 5:** Renforcer les capacités techniques des acteurs et appuyer la bonne gestion, y compris financière, des exploitations.

Budget approximatif

Composantes	Coût Prévisionnel (en Euros)
Renforcement du programme de multiplication et de gestion de semences vivrières et autres intrants agricoles, de la production à l'utilisation	3 000 000
Réhabilitation et aménagement des zones de culture de riz et de maraichage	28 000 000
Réhabilitation et/ou Construction d'infrastructures de stockage, de conservation des intrants et des productions agricoles	3 500 000
Mise en place de projets d'intervention sur la petite irrigation combinant un usage efficace des ressources de l'eau, des sols et d'énergies alternatives	20 000 000
Renforcement des capacités techniques des acteurs (plateforme multi-acteurs) et appui à l'appropriation, au développement des bonnes pratiques pour la pérennité des exploitations et la gestion et maintenance de systèmes d'énergie renouvelables	3 000 000
Pilotage et Gestion du Projet	2 500 000
COÛT PRÉVISIONNEL	60 000 000

Calendrier de l'action

- La durée indicative de mise en œuvre opérationnelle de l'Action, au cours de laquelle les activités décrites seront mises en œuvre, est de cinq (5) ans **soit 60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention de financement avec le ou les Bailleurs de fonds.

- La mise en œuvre de ce projet va s'appuyer sur une vision partagée entre les quatre pays membres, pour développer des solutions innovatrices d'irrigation adossées au développement des énergies renouvelables et de bonnes pratiques en gestion des terres et de l'eau et de protection des ressources naturelles, afin d'augmenter la productivité agricole et assurer la sécurité alimentaire dans l'espace OMVS.

2- Méthodologie suivie pour l'identification

- Réunion de cadrage avec le bailleur ;
- Prise de contact avec le bénéficiaire (OMVS) ;
- Elaboration et transmission des outils de collecte des données;
- Prise de contact avec les Coordonnateurs et les points focaux des Cellules Nationales OMVS
- Collecte de données au niveau des sites potentiels en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal (revue documentaire, enquêtes, etc.) ;

- Mission de terrain au niveau du delta (partie sénégalaise);
- Elaboration et transmission de la version provisoire de la fiche d'identification;
- Réunion de validation avec le Bénéficiaire;
- Rédaction et transmission de la version finale de la fiche d'identification

**3 - Activités identifiées, régions
prioritaires, parties prenantes
identifiées pour chacune des activités et
régions**

Composante 1: Renforcement du programme de multiplication et de gestion de semences vivrières et autres intrants agricoles, de la production à l'utilisation

- *Activité 1.1.:* Création et introduction de variétés de semences vivrières performantes et adaptées (étude sur la sécurité semencière et production de semences de Prébase) par les Instituts et Centres de Recherche ;
- *Activité 1.2.:* Identification des sites et accompagnement des opérateurs privés semenciers dans la production et la multiplication des variétés de base de semences vivrières certifiées ;
- *Activité 1.3. :* Amélioration d'autres intrants agricoles et de la gestion de la fertilisation (engrais, produits phytosanitaires, fumure organique et minérale...);

- *Activité 1.4.* : Renforcement des mécanismes réglementaires pour assurer le contrôle de qualité des intrants agricoles ;
- *Activité 1.5.*: Appui à la mise en place d'un système de distribution des intrants agricoles ;
- *Activité 1.6.* : Mise en place d'un cadre de coopération entre les Instituts et Centres de Recherche dans l'espace OMVS.

**Composante 2: Réhabilitation et Aménagement
*des zones de culture de riz et de maraichage***

- *Activité 2.1.:* Aménagement de 2 000 ha de nouveaux périmètres irrigués villageois (PIV) des sites d'intervention prioritaires en riz ;
- *Activité 2.2.:* Réhabilitation de 1 000 ha de périmètres hydroagricoles de PIV et Petits Périmètres Maraichers (PPM)
- *Activité 2.3.:* Diversification et promotion de l'approvisionnement en électricité des stations de pompage par une pénétration accrue des énergies renouvelables;
- *Activité 2.4. :* Amélioration de la connaissance et le suivi des impacts environnementaux et socioéconomiques (étude) des activités agricoles.

**Composante 3: Réhabilitation et/ou Construction
d'infrastructures de stockage, de conservation des
intrants et des productions agricoles**

- *Activité 3.1.:* Construction/Réhabilitation des infrastructures résilientes et équipements pour le stockage et le conditionnement des semences vivrières et autres intrants ;
- *Activité 3.2.:* Construction/Réhabilitation des magasins de stockage et de conservation des productions vivrières et maraîchères.

**Composante 4 : Mise en place de projets
d'intervention sur la petite irrigation combinant un
usage efficace des ressources de l'eau, des sols et
d'énergies alternatives**

- *Activité 4.1.:* Appui à la petite irrigation avec l'énergie solaire pour 2 000 ha de Petits Périmètres Maraichers (PPM): Aménagement et Equipement en groupes motopompes avec énergie solaire de Petits périmètres Maraîchers Communautaires (PPMC) pour les femmes et les jeunes ;
- *Activité 4.2.:* Gestion durable et améliorée de l'eau et des terres (travaux de restauration et conservation des eaux et sols) ;
- *Activité 4.3 :* Promotion de technologies innovantes (dont le biogaz) pour une meilleure fertilité et productivité des terres agricoles ;
- *Activité 4.4.:* Evaluation approfondie du potentiel de développement des PPM sur la base des ressources bioénergétiques du bassin du fleuve Sénégal et Soutien des initiatives locales qui promeuvent la valorisation, la promotion et la diffusion de sources d'énergie alternatives.

Composante 5: Renforcement des capacités techniques des acteurs (plateforme multi-acteurs) et appui à l'appropriation et au développement des bonnes pratiques pour la pérennité des exploitations et la gestion et maintenance de systèmes d'énergie

- *Activité 5.1.:* Mise en place de la plateforme multi-acteurs et des organes locaux;
- *Activité 5.2.:* Formation des acteurs (producteurs et services techniques) sur les variétés de semences vivrières, de techniques de production (information agro-météorologiques et l'utilisation du calendrier prévisionnel de semis), sur les capacités techniques pour un déploiement et de maintenance des énergies renouvelables à grande échelle... ;
- *Activité 5.3.:* Sensibilisation et dissémination de technologies et de bonnes pratiques agricoles, de gestion des infrastructures maraichère et communautaire et de protection des végétaux;

- *Activité 5.4.:* Accès aux facteurs de production par l'acquisition d'équipements et de matériels agricoles et post récoltes (batteuses, moulins à grains, décortiqueuses de riz, motoculteurs, faucheuses à riz, transplanteurs mécanique et petits matériels horticoles ...) pour les acteurs ;
- *Activité 5.5.:* Appui institutionnel ;
- *Activité 5.6.:* Appui à la commercialisation.

Composante 6 : Gestion du Projet

- *Activité 6.1.:* Mise en place du Comité de Pilotage (CP) et de l'Unité de coordination du projet (UCP) ;
- *Activité 6.2.:* Fonctionnement du Comité de Pilotage et de l'Unité de coordination du projet ;
- *Activité 6.3.:* Suivi-Evaluation, Vérification des dépenses et audits techniques ;
- *Activité 6.4.* Actions de visibilité (Communication).

Identification des parties prenantes potentielles impliquées

Au niveau régional et national

- OMVS, acteur en charge de la de la planification, de la gestion et de l'aménagement du bassin versant du fleuve Sénégal ;
- Comité de Bassin et les Comités Nationaux de Coordination (CNC);
- Directions nationales en charge de l'eau , de l'agriculture, de l'environnement; Agences d'exécution ou Sociétés d'Aménagement; instituts et centres de recherche, Universités; Agences ou directions en charge des énergies renouvelables et des biocarburants

Spécifiquement dans chaque site d'intervention

- Les Directions régionales en charge de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement ;
- les centres et Instituts de formation aux métiers de l'agriculture dans les sites d'intervention;
- les agriculteurs, les Organisations paysannes, les Groupements de Femmes et les Associations de Développement des Jeunes ;
- les Comités Locaux de Coordination (CLC) ;
- les élus locaux et les populations vivant dans les zones d'intervention du projet qui devraient bénéficier de la réalisation des infrastructures et services ruraux;

- les banques (Banque agricole et Banque Nationale de Développement du Sénégal, Banque Nationale de développement Agricole au Mali, Crédit Agricole de Mauritanie et Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit en Mauritanie, Crédit Rural en Guinée) et autres Institutions financières qui s'activent dans l'agriculture;
- le secteur privé en charge de la fourniture des semences et engrais;
- les prestataires locaux (entreprises, bureaux d'études, tâcherons, fournisseurs de matériaux, contrôleurs des travaux, GIE, etc.).

Autres intervenants :

- les responsables des programmes et projets en cours dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement et des énergies renouvelables ;
- les Partenaires techniques et financiers (PTF);
- les ONG nationales (Confédération des ONG du Bassin du Fleuve Sénégal/CODESEN) et internationales (GRET, etc.), qui s'activent dans le domaine de l'eau, de l'agriculture irriguée, des énergies renouvelables, de l'environnement et changements climatiques,
- la presse et autres acteurs de la Société Civile (OSC, OCB, GPF, etc.),

Choix des sites potentiels

- C'est dans ce cadre que les sites d'intervention ont été retenus avec les Etats pour fixer lesdits jeunes, booster les cultures maraîchères car la culture du riz a toujours été dominante.
- Ces sites ont été définis en rapport avec les Etats membres à travers leurs structures d'intervention.

Zones d'Intervention potentielles

- Le projet régional va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.
- Les activités seront menées :
- **En Guinée** : Préfectures de Dabola (Arfamoussaya Dogomet), de Tougué (Kollet, Konan), de Dinguiraye (Diatiferé, Kalinko), de Siguiri (Malea, Siguiri ni)

- **au Mali** : cercles de Kolokani , de Yélimané, Zone de Kita (cercles de Kita et de Kéniéba) et la Zone de Manantali (cercle de Bafoulabé avec les secteurs de Manantali et de Bafoulabé);
- **en Mauritanie** : wilayas (régions) du Trarza, du Brakna, du Guidimakhama et du Gorgol;
- **Au Sénégal** : départements de Dagana (Ronkh, Diama), Podor (Mbolo Birane, Gamadji, Diattar, Thillé-Thiangaye), Matam, et Bakel.

- Les sites potentiels peuvent être priorisés au préalable pour les Etats membres avant l'étude de faisabilité.
- ***Toutefois, tous les sites potentiels retenus dans la fiche d'identification devront faire l'objet d'une étude de faisabilité pour le choix final des zones d'intervention de l'action.***